

# La lettre des Fusions et Acquisitions

Juin 2009

Volume 1, Number 6

## Sommaire

- Un produit souple et diversifié
- Intérêt pour le cédant

## Autres modalités de cession :

La vente de titres  
La vente d'un actif  
L'augmentation de capital  
La location-gérance  
Les obligations convertibles

## Rubriques

Présentation du Cabinet Actoria  
Glossaire  
Prestations cédants

## Comment céder mon entreprise en Belgique : Les bons de souscription

*Lors de la cession de votre entreprise, vous pouvez décider, en accord avec le repreneur, de majorer le montant de cession avec un complément de prix sous forme de bons de souscription. Par exemple, en souscrivant à des OBSA (Obligation à Bons de Souscription d'Action) vous obtiendrez un revenu régulier jusqu'à échéance de l'obligation et aurez la possibilité à terme d'exercer vos bons plutôt que de vous les faire rembourser. Vous avez ainsi la possibilité de bénéficier de la croissance de l'entreprise.*

## Un produit souple et diversifié

**Un bon de souscription permet d'acheter un titre déterminé (action, obligation...), aussi appelé support ou sous-jacent, à un prix convenu d'avance, appelé prix d'exercice, et jusqu'à une date donnée, appelée échéance. Les bons de souscription sont souvent émis au cours d'une augmentation de capital, et parfois au cours d'une**

### Contactez-nous

<http://www.actoria.be>

[info@actoria.be](mailto:info@actoria.be)

Actoria Group®

Brussels - London - Paris  
Fribourg - Madrid

Reproduction et copie  
interdite sans accord d'Actoria

émission obligataire.

Dans le premier cas, la société attache à chaque action nouvellement émise un bon de souscription "gratuit", qui permettra d'acheter une action d'ici à une date déterminée à un prix convenu. On parle alors d'ABSA (Action à Bon de Souscription d'Action).

Dans le second cas, la société attache à chaque obligation nouvellement émise un bon de souscription "gratuit", qui permettra d'acheter une action (cas de l'OBSA ou Obligation à Bon de Souscription d'Action) ou une obligation (cas de l'OBSO ou Obligation à Bon de Souscription d'Obligation).

---

## Intérêt pour le cédant

**Les bons de souscription peuvent servir de complément de prix pour le cédant** sur le même modèle que les obligations convertibles. En effet, dans le cas de l'OBSA, le cédant, détenteur d'obligations auxquelles sont accrochés des bons de souscription d'actions, a la possibilité, à échéance, d'exercer ses bons et de rentrer au capital de l'entreprise ou bien de décider de se désengager complètement et de se faire rembourser, tout en profitant du revenu régulier offert par l'obligation jusqu'à échéance.